

# Sur la proposition Maillard

Mis en ligne le 15 janvier 2020

En 1973, Abba Eban, alors ministre des Affaires étrangères d'Israël, déclarait devant l'*American Jewish Congress* : « Une des grandes tâches du dialogue avec les non-Juifs est de prouver que la distinction entre antisémitisme et antisionisme n'a aucune justification ». Le vieil antisémitisme proclamait à l'intérieur de la société l'égalité des droits pour tous les individus. Le nouveau dit que le droit d'établir et de maintenir une souveraineté nationale indépendante est la prérogative de toutes les nations, pourvu qu'elles ne soient pas juives ».

C'est en pleine conformité avec cette affirmation que l'IHRA (*International Holocaust remembrance Alliance*), adoptait le 26 mai 2016 une résolution dénonçant comme une des manifestations contemporaines d'antisémitisme « le refus du droit à l'autodétermination des Juifs, en affirmant par exemple que l'existence de l'État d'Israël est le fruit d'une entreprise raciste ». (voir <https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Religion/Submissions/JBI-Annex1.pdf>). C'est un sophisme qui saute à pieds joints du droit des Juifs à un État au droit à en instituer un sur la terre de Palestine en en chassant ses habitants.

Cette critique est confirmée par le fait que les députés israéliens ont approuvé, le 19 juillet 2020, un projet de loi déclarant qu'« Israël est l'État-nation du peuple juif dans lequel il réalise son droit naturel, culturel, historique et religieux à l'autodétermination », d'après lequel, comme tout le monde l'a bien compris, il « ne reconnaît le droit à l'autodétermination qu'aux Juifs » (*Le Point* du 29/07/2019), droit à l'autodétermination que Benjamin Netanyahu étend de plus à la Cisjordanie dont la colonisation prend ainsi une « valeur nationale ».

Cela n'a pas empêché l'Assemblée nationale de voter\* le 12 novembre dernier une proposition du député LERM Sylvain Maillard répondant à l'intention d'inclure l'antisionisme dans la définition de l'antisémitisme, faite par Emmanuel Macron au dîner du CRIF du 20 février 2019. Cette proposition déclare que « critiquer l'existence même d'Israël en ce qu'elle constitue une collectivité composée de citoyens juifs revient à exprimer une haine à l'égard de la communauté juive dans son ensemble ». Nouvelle version hypocrite de la déclaration d'Abba Eban : considérer l'État d'Israël comme une simple « institution communautaire » en passant sous silence l'exclusion, par la force armée et le droit, de ses habitants de la terre de Palestine.

S'il ne parle pas explicitement de la résolution Maillard, le livre aborde ces questions pages 155-156 et 167-168.

\* par un très faible nombre de voix (154 votes pour, 72 contre, 351 abstentions. On peut lire la proposition à l'adresse suivante : <http://www.assemblee-nationale.fr/15/propositions/pion2403.asp>